

Limoges, le 20 novembre 2008.



**Note**

**à l'attention de**

**Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement**

**- A l'attention des enseignants de toutes les disciplines -**

La généralisation progressive de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les établissements scolaires est une des priorités académiques fixées par Madame le Recteur. Chaque établissement est donc invité dès cette rentrée scolaire 2008, en fonction des équipements déjà acquis ou restant à acquérir, à procéder à la construction progressive de son ENT.

A ce titre, le collège des IA-IPR a choisi de suivre plus particulièrement la mise en place du cahier de textes numérique, outil de partage entre les différents personnels du système éducatif, les élèves, et les parents. Il s'agit d'une voie prometteuse dans laquelle nous devons nous engager de manière résolue.

Cependant, le cahier de textes doit rester un document facilement consultable par l'inspecteur lors de ses visites en établissements. C'est pourquoi nous souhaitons qu'une impression papier soit mise à disposition lors de nos venues, afin de pouvoir y consulter les progressions choisies, les contenus et les activités proposées, les différentes évaluations effectuées.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Le collège des IA-IPR de l'académie de Limoges